



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que la demande de dérogation mineure suivante a été déposée par Mme Manon Hélie, visant à autoriser :

- 1- la marge de recul latérale pour le bâtiment principal soit directement sur la limite de propriété au lieu de 1,50 mètre;
- 2- la marge de recul latérale pour le garage détaché soit à 0,18 mètre au lieu de 1 mètre;

pour la propriété située au 242-246 rue Principale (lot 4 441 306), le tout contrairement aux dispositions du règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 3 juin 2019, à 20 h, à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville de Daveluyville, située au 362, rue Principale, à Daveluyville.

Donné à Daveluyville, ce 16 mai 2019

Pauline Vrain
Greffière